

La flore de la Sangsurière et de l'Adriennerie

CONNAISSANCE



www.parc-cotentin-bessin.fr



Réserve Naturelle
**SANGSURIÈRE
ET ADRIENNERIE**



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

Une autre vie s'invente ici



A la charnière des côtes du Calvados et de la Manche, s'ouvre un estuaire méconnu : la baie des Veys, où convergent les rivières issues des collines du Bocage, du Bessin et du Cotentin. La Vire, l'Ouve (ou Douve), l'Aure, la Sèves et la Taute, s'épanchent en de basses et larges vallées, largement inondées en hiver, contribuant à faire du Cotentin presque une île.

La valeur écologique de ces basses vallées a motivé la création en 1991 d'un Parc naturel régional, celui des Marais du Cotentin et du Bessin.

A l'extrémité occidentale de cette vaste zone humide, la petite vallée du Gorget, affluent de la Douve, abrite un marais tourbeux d'un tel intérêt que, menacé à la fois par la déprise agricole et des essais localisés d'intensification, il a été classé en Réserve Naturelle Nationale en 1991.

Le marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie est désormais reconnu pour ses richesses naturelles exceptionnelles. Ce livret se propose de partir à la découverte de la flore de cette vaste tourbière.

Sommaire

Les marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie :
une situation écologique très particulière > 2

Flore, végétation et écologie du marais > 4

Plantes et végétations patrimoniales > 5

Flore et végétations par grands types de milieux > 6

Le Fil du Gorget et les fossés > 6

Les prairies tourbeuses > 7

La prairie tourbeuse acide > 7

Les prairies hygrophiles acides > 8

Le bas marais alcalin > 8

Les tremblants > 10

Les cladiaies ou végétation à marisque > 10

Le marais ordinaire > 11

Le fourré à piment royal > 11

Les saulaies > 12

Cartographie simplifiée des végétations > 14

Évolution du boisement > 15

Glossaire ; tableau des espèces ; Pour en savoir + > 16

Les marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie : une situation écologique très particulière

La Réserve naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie est située dans le fond de la vallée du Gorget, petit affluent de la Douve qui se jette dans la baie des Veys.



L'ensemble du marais repose sur une cuvette argileuse. Elle peut atteindre une profondeur d'une dizaine de mètres dans ses points les plus bas. Au cours des 10 000 ans écoulés (depuis l'holocène) cette cuvette inondée a peu à peu été comblée par les végétations marécageuses qui s'y sont installées. L'accumulation au cours des siècles de la matière organique des végétaux a produit un sol très particulier : l'histosol.

La tourbe désigne un humus formé en conditions anaérobies (sans oxygène) dans un milieu gorgé d'eau. Son épaisseur peut atteindre plusieurs mètres et elle est composée à plus de 30 % par du carbone organique à décomposition très lente.



Dans la partie centrale de la Sangsurière, les sondages à la tarière indiquent la présence d'une poche d'eau libre en profondeur (deux premiers mètres), sous le tapis végétal. Sur les franges nord et sud du marais, la tourbe a été peu à peu recouverte d'une couche plus minérale. On attribue cette évolution à l'apport par ruissellement le long des pentes des éléments des sols des collines environnantes, lors des pluies et suite aux défrichements des forêts anciennes. Milieu difficile, le marais n'a été que peu aménagé par l'homme. Celui-ci y a cependant pratiqué,

au cours des siècles écoulés, des activités pastorales ou de chasse qui ont maintenu un paysage d'aspect ouvert, sans boisement. Cette cuvette emplies de tourbe fonctionne un peu à la manière d'une éponge et accueille une végétation tout à fait particulière. On compte actuellement plus de 270 espèces végétales différentes dans la Réserve naturelle, en ne dénombrant que les espèces de la flore vasculaire (plantes à fleurs, fougères, arbres et arbustes...).



Flore, végétation et écologie du marais

Les plantes sont des êtres vivants qui ont réussi à coloniser la plupart des régions du globe malgré ce qui pourrait apparaître comme un fort handicap : leur incapacité de déplacement. L'évolution incessante des végétaux au cours des millénaires a sélectionné des espèces se développant de manière optimale dans un lieu de vie spécifique, leur « habitat* ». Ainsi, dans un milieu aussi particulier que celui des marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie, on trouvera nombre d'espèces tout à fait adaptées et originales. La connaissance des caractéristiques écologiques de chaque espèce permet en retour d'avoir une bonne indication sur l'éco-

ystème qui les héberge. Ainsi pour identifier et qualifier les milieux naturels, les scientifiques et gestionnaires d'espaces utilisent la reconnaissance des plantes et de surcroît celle des communautés végétales*. L'édification du réseau des sites Natura 2000* repose en grande partie sur l'identification de communautés végétales rares ou menacées à l'échelle de l'Europe.

Nous nous attacherons dans les pages suivantes à présenter les plantes et les végétations des marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie sous cet aspect essentiel de leurs caractéristiques écologiques.

Caractéristiques écologiques

Elles correspondent aux particularités du milieu qui conditionnent le développement des plantes : niveau d'humidité du sol (en hiver, en été, toute l'année, etc.), température (variations, moyenne), lumière (aux divers âges de la vie de la plante).



< Suivi de flore

Communauté végétale

La plante est un organisme dont le développement est fortement influencé par les conditions du milieu. Parallèlement les scientifiques ont pu identifier dans les milieux naturels l'existence de communautés végétales correspondant à un regroupement d'espèces, plus ou moins les mêmes, croissant dans des milieux de conditions écologiques et climatiques également équivalentes. L'étude de ces communautés végétales est appelée phytosociologie.

Dans les marais, le facteur déterminant pour les plantes est l'eau. Celle-ci peut être d'origine différente directement issue de la pluie, apportée par les fossés, les eaux souterraines de qualité diverse, bien oxygénée ou non, riche en éléments nutritifs ou non. Les rythmes d'inondation jouent également un rôle majeur dans la capacité d'installation de ces espèces.

Plantes et végétations patrimoniales

La notion d'espèce patrimoniale est à rapprocher de celle de patrimoine culturel. Il s'agit d'espèces nécessitant une préservation pour des raisons écologiques, scientifiques ou même culturelles. Elle regroupe tout à la fois des espèces associées à des milieux naturels rares, peu touchés par les dégradations d'origine humaine (pollution, assèchement...) et des espèces présentant des populations de faible étendue (à une échelle locale ou mondiale – notion d'espèce endémique) ou encore des espèces en voie de disparition. D'un point de vue pragmatique, on y intègre les espèces protégées et les espèces menacées (c.f. liste rouge p. 13) pour lesquelles une régression manifeste des populations a été détectée sur un territoire déterminé (par exemple la France ou la région). Cette régression peut également être reconnue au niveau de la population globale de l'espèce,

donc à l'échelle mondiale, par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. La rareté d'une plante sauvage est une notion relative et il est nécessaire de se placer à la bonne échelle géographique pour la comprendre. Ainsi certaines espèces comme le *rossolis* ou le *piment royal*, paraissent abondantes dans les marais de la Sangsurière. Or elles sont fort rares à l'échelle de la Normandie, les tourbières* de bas marais* comme celui de la Sangsurière étant eux même fort rares à l'échelle de cette région !

La notion de végétations patrimoniales se développe également depuis la création du réseau Natura 2000 à l'échelle européenne. Elle est semblable à celle des espèces mais est attribuée aux communautés végétales qui permettent de décrire la plupart des milieux terrestres.



< Rhynchospora fauve

Espèce protégée

C'est une espèce qui bénéficie d'un statut légal de protection pour des nécessités de préservation du patrimoine biologique ou pour des raisons d'intérêt scientifique. En France, c'est le code de l'environnement qui énonce dans son article L.411-1 l'interdiction de la destruction des espèces protégées et de leur milieu. Cet article est issu de la loi de protection de la nature du 10 juillet 1976.

On compte 170 espèces végétales protégées en Basse-Normandie (arrêté du 27 avril 1995), une quarantaine en France métropolitaine (arrêté du 20/01/1982 modifié) et en Basse-Normandie.



< Callitriche



< Suivi de flore



< Epipactis des marais



< Ossifrage



< Mouron délicat

Flore et végétations par grands types de milieux

Le Fil du Gorget et les fossés

Le Fil du Gorget est une petite rivière canalisée qui longe au nord l'ensemble des marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Il sépare également l'Anse de Catteville du marais de la Sangsurière. L'ensemble des fossés qui entourent le marais et parfois le traversent, a une fonction de drainage superficiel permettant l'exploitation agricole et l'accès. Dans la Réserve, la richesse en nombre d'espèces aquatiques est tout à fait remarquable. Elle est liée à la diversité des caractéristiques des eaux : stagnante ou courante, de pH* acide* à plus alcalin* et plus ou moins enrichie en nutriments (azote et phosphates notamment). Dans les fossés, l'eau stagnante ou très peu courante permet à une végétation spécifique, composée de plantes aquatiques et amphi-

bies non ou peu accrochées au fond, de s'exprimer. On peut observer ainsi plusieurs espèces de lentilles d'eau. Ces plantes, dont chaque individu est très petit (certaines mesurent moins d'un millimètre), étalent leur unique ou quelques feuilles à la surface de l'eau. Elles ont des formes variées et pour certaines d'entre elles se rencontrent dans les eaux s'écoulant des tourbières. Elles sont accompagnées de la grenouillette, petit nénuphar à fleurs blanches à 3 pétales peu fréquent, préférant également les eaux des marais tourbeux.

D'autres espèces vivent totalement immergées dans l'eau mais ne sont pas pour autant des algues mais bien des plantes à fleurs : les cératophylles aux feuilles fines en forme de pinceau, et les myriophylles aux feuilles également filiformes dont le dessin rappelle celui du squelette d'un poisson.

Enfin, certaines espèces moins discrètes, enracinées dans le fond vaseux du fossé, fleurissent durant la période estivale : la sagittaire, les rubaniers, le plantain d'eau.

Ainsi, l'ensemble de la colonne d'eau du fossé est colonisée par des végétaux flottants en suspension dans la masse d'eau ou enracinés dans la vase du fond. Dans le Fil du Gorget où le courant d'eau est plus marqué et où le fond de rivière est moins tourbeux, on rencontre une végétation plus classique marquée par la présence du nénuphar jaune. Dans les secteurs d'eau stagnante, on rencontre sur quelques tronçons peu remaniés par les curages, une végétation liée à la masse d'eau acide. Elle héberge le millepertuis aquatique, le scirpe flottant et le fluteau nageant. Cette dernière espèce protégée en France est également inscrite en annexe de la directive Natura 2000 pour

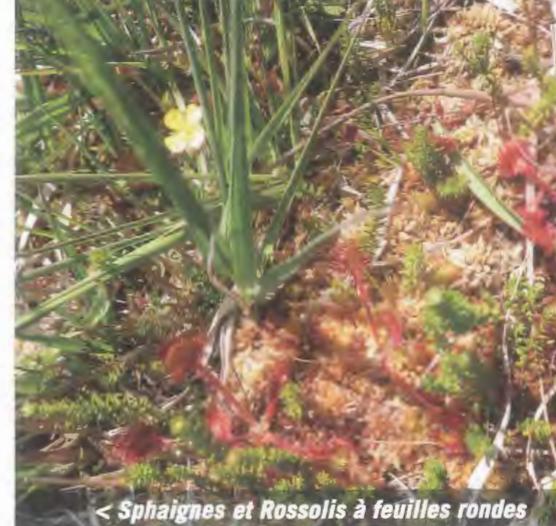
sa rareté et la régression de ses populations à l'échelle européenne.

Les prairies tourbeuses

Le marais de la Réserve, de part son exploitation ancestrale et actuelle, présente une physiologie de prairie. La composition botanique de cette végétation lorsqu'on l'observe de plus près varie fortement d'un lieu à un autre. On peut ainsi distinguer dans la Réserve naturelle deux types de prairies situées en bordure du bas marais.

La prairie tourbeuse acide

Le sol noir, tourbeux et spongieux est ici gorgé d'eau en permanence. Les plantes qui caractérisent cette prairie sont surtout des petites laiches (herbes rigides à la tige anguleuse et triangulaire), le carvi verticillé et l'élégant jonc acutiflore. La hauteur moyenne est de 30 à 40 cm et le couvert végétal semble peu fourni. Cette prairie accueille cependant de nombreuses espèces à fleurs : mouron délicat, les rossolis à feuilles rondes et à feuilles intermédiaires ou la grassette du Portugal (trois espèces carnivores), la linaigrette qui forme à la fructification des toupets cotonneux blancs, l'écuelle d'eau



< Sphaignes et Rossolis à feuilles rondes

aux amusantes feuilles toutes rondes. Les mousses caractéristiques des tourbières acides (les sphaignes) sont souvent abondantes au sol. Cette prairie est sensible au surpiétinement par les bovins ou au tassement par les engins qui modifient les caractéristiques très spécifiques du sol indispensables au maintien des espèces. Par assèchement léger et traitement régulier par la fauche, cette végétation se densifie et accueille tout un cortège de graminées* tout en maintenant une part des espèces qui lui sont spécifiques. C'est ce que l'on observe notamment sur les marais de l'Adriennerie et dans la partie ouest du marais de la Sangsurière. Si l'assèchement est plus drastique, cette végétation disparaît totalement au profit d'une prairie plus fréquente et classique, très largement dominée par les graminées comme sur l'anse de Catteville.

Plantes carnivores

Il s'agit d'espèces capables d'attirer et de capturer de petites proies (insectes) et d'en assimiler une part pour subvenir partiellement à leur propre besoin. La Réserve Naturelle de la Sangsurière héberge tous les types de pièges connus en Basse-Normandie : celui des droseras (feuilles munies de poils collants qui s'enroulent doucement une fois qu'un insecte est englué), de la pingucule grassette (système assez proche de celui de la drosera mais moins « actif », la feuille s'enroulant à peine) et des utriculaires (système de petites nasses en milieu aquatique). Les plantes carnivores sont menacées à l'échelle mondiale.



< Utriculaire



< Fluteau nageant



< Nénuphars



< Sagittaire



< Cirse des anglais



< Schoin noirâtre



< Rhynchospore blanc

Les prairies hygrophiles acides

En bordure de la prairie tourbeuse se développe une prairie sur sol plus minéral où les espèces très spécifiques des tourbières comme les plantes carnivores ou la linaigrette n'ont plus leur place. Les joncs (j. acutiflore, j. articulé, j. diffus), certaines graminées comme l'agrostide des chiens ou la flouve odorante peuvent être abondantes. Les fleurs jaunes de la petite douve et le rose pourpre du cirse des Anglais donnent ses principales couleurs à cette prairie, pâturée et/ou fauchée.

Le bas marais alcalin

On dénomme ainsi l'ensemble des végétations du cœur du marais de la Sangsurière installé sur les tourbes intactes. Une végétation tout à fait spécifique s'y développe, adaptée aux conditions de vie à la fois asphyxique* et peu nutritive que lui offre la tourbe constamment gorgée d'eau. On rencontre ainsi le jonc à tépales obtus, le marisque, le choïn noirâtre et la laïche dioïque dont la Sangsurière constitue la seule station connue en Basse-Normandie actuellement. Dans les secteurs détrempés en permanence comme les ornières, on

trouve le rarissime grand drosera, le scirpe à nombreuses tiges accompagné parfois de la petite utriculaire. Dans les secteurs un peu moins humides où la tourbe est mise à nue, on observe le spiranthe d'été (une orchidée fort rare) les curieux rhynchospires blanc et fauve, la grassette du Portugal et le rossolis à feuilles intermédiaires.



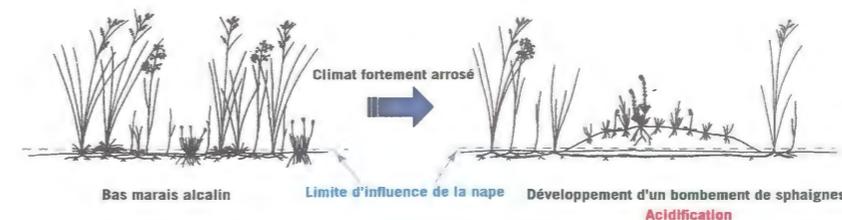
< Rossolis à longues feuilles



< Jonc acutiflore



< Spiranthe d'été



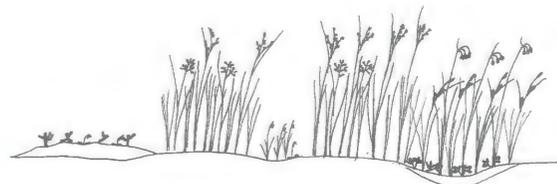
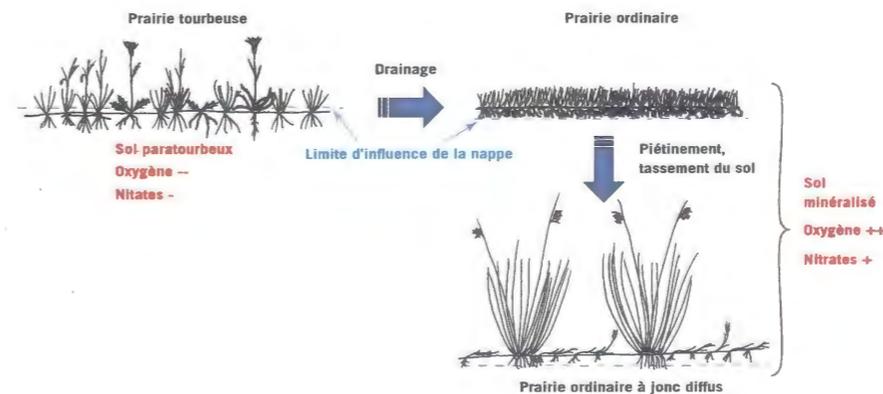
< Bruyère à quatre angles

Une des particularités du bas marais alcalin de la Réserve réside dans la mosaïque qu'elle constitue avec les végétations de tourbière à sphaignes. Celle-ci se rencontre habituellement dans des sites où l'eau d'édification de la tourbe provient uniquement de l'eau de pluie et s'avère donc acide (pH 4-5). Les espèces alors observées sont notamment : le rossolis à feuilles rondes, la narthécie des marais, la canneberge, la bruyère à quatre angles. Or l'eau accumulée dans la cuvette du marais provient de la nappe et a conduit à la constitution d'une tourbe d'origine marécageuse au pH plus élevé. L'implantation des espèces dites

acidiphiles*, qui aiment l'acidité, provient des apports réguliers d'eau de pluie en surface du bas marais alcalin. Les sphaignes, mousses très spécifiques ayant une forte capacité de rétention en eau, se développent dans ces conditions acides, formant une tourbe « blonde ». Elles ont elles-mêmes un rôle acidifiant sur le milieu.

Le bas marais est très sensible à l'assèchement. Dans ce cas, il évolue alors vers la prairie tourbeuse et les espèces les plus caractéristiques disparaissent. Sans entretien, il évolue naturellement vers une végétation haute à marisque, ou à molinie puis vers le fourré à piment royal

et le bois de saule. La molinie est une graminée commune des sols gorgés d'eau, notamment des sols tourbeux. Elle forme de curieuses touffes hautes appelées touradons qui rehaussent le niveau du marais. La gestion, autrefois par des feux courants du marais pour contrer son boisement naturel, a certainement contribué à l'expansion de cette graminée qui dans certains secteurs du site recouvre la quasi-totalité du sol. Des actions de gestion sont donc nécessaires pour maintenir un milieu ouvert et diversifié pouvant accueillir l'ensemble de la mosaïque d'habitats pour la flore et la faune.





Les tremblants

Au sein du bas marais ou en bordure de celui-ci, on observe des suintements d'eau qui forment un réseau hydrique mal défini. Une végétation particulière s'y développe, constituée de quelques plantes remarquables au système racinaire robuste. Le comaret ou potentille des marais forme un rhizome traçant (tige souterraine) arrimant la plante au reste de la végétation. Le trèfle d'eau ou menyanthe, qui n'appartient d'aucune manière à la famille des trèfles mais présente effectivement de grandes feuilles divisées en 3 « feuilles » appelées folioles, est une espèce vivace qui forme d'importants stolons (tiges traçantes). La laïche à bec accompagne le plus souvent les deux espèces précé-

dentes dans ces lieux. Rhizomateuse, elle est reconnaissable à ses feuilles fines, d'un vert un peu glauque. L'enchevêtrement des parties souterraines de ces plantes forme un tapis flottant robuste dans les secteurs les plus aquatiques du bas marais. C'est pourquoi on les définit sous le terme de *tremblants*.

Les cladiaies ou végétation à marisque

Le marisque est une plante typique des bas marais alcalins faisant partie de la famille des laïches (Cypéracées). Elle atteint facilement 2 à 2,5 mètres de hauteur. Elle se reproduit sous nos latitudes principalement par production de rhizomes qui en se redressant, forment de nouvelles pousses. Elle colonise

les milieux où le niveau d'eau est constant toute l'année avec des caractéristiques chimiques plutôt alcalines et une certaine richesse en matière organique. Toutes ces conditions sont rassemblées dans le bas marais de la Sangsurière : le marisque s'y développe donc très facilement. Les anciennes cladiaies (nom donné aux végétations denses à marisque du nom scientifique de la plante – *Cladium mariscus*) représentent, par l'accumulation d'une abondante litière, des habitats spécifiques pour une petite faune très particulière. Cependant cette espèce très dynamique peut envahir l'ensemble des diverses végétations du bas marais si aucune gestion n'est appliquée (fauche, pâturage extensif).

Le marais ordinaire

Sur l'ensemble du pourtour du marais et principalement sur les secteurs de l'Adriennerie et de l'anse de Catteville se développe une prairie pâturée ou fauchée classique et conforme à celles rencontrées actuellement dans l'ensemble des marais du Cotentin et du Bessin. La tourbe, si elle peut être présente en sous-sol, n'apparaît pas dans l'épaisseur de sols exploitée par les racines des plantes. Le marais est très mouillant en hiver mais, pouvant être drainé par les fossés, il s'assèche en été, rendant la végétation facilement exploitable par le bétail ou pour le foin. La flore qui s'y développe est très majoritairement constituée de graminées (houlque laineuse, agrostis stolonifère, flouve odorante). Le jonc commun ou jonc

épars marque souvent la physiologie de cette prairie lorsqu'elle est abondamment pâturée, ainsi que la renoncule rampante et, dans les secteurs un peu moins mouillants, la renoncule âcre communément appelée le bouton d'or. Le développement de ces espèces répandues dans toutes les prairies humides normandes est également favorisé lorsqu'il y a un apport d'engrais comme c'est le cas ici notamment sur la majorité des parcelles situées dans l'anse de Catteville.

Le fourré à piment royal

Le piment royal est un arbrisseau dont l'allure générale fait penser à un jeune saule. Il s'en distingue facilement dès qu'on l'observe de plus près par les feuilles, fleurs et fruits mais surtout par l'odeur balsamique forte

qu'il dégage. Il affectionne les milieux tourbeux à pH acide à alcalin et trouve dans le marais de la Sangsurière un site tout à fait propice à son développement. Il forme même d'importants fourrés au sein du bas marais et des cladiaies. Peu à peu, si la dynamique n'est pas stoppée, par pâturage ou coupe, il laisse la place au boisement de saules. On rencontre le piment royal en France de manière très disséminée sur le territoire et surtout à l'ouest. Il est protégé en Basse-Normandie et également dans la plupart des régions où on le rencontre, le nombre de sites qui l'hébergent ayant fortement diminué ces dernières décennies.



< Menyanthe

< Comaret



< Laïche à bec



< Piment royal



< Marisque

Les saulaies

Les bois de saules constituent la formation végétale boisée vers laquelle évoluerait naturellement l'ensemble du marais. Ils représentent actuellement à la Sangsurière une surface de 30 ha soit 6 % du site mais étaient quasiment inexistants au cœur du 20^{ème} siècle !

Le saule roux cendré, petit saule de 1 à 6 m de hauteur, est l'espèce dominante de ces boisements. Il est commun dans les zones humides de l'ouest de la France et affectionne les

marais et marécages tourbeux. A la Sangsurière, dans les boisements de saules les plus anciens, se développe une végétation de sous-bois accueillant des fougères spécifiques telles l'osmonde royale ou la fougère des marais. La laïche paniculée forme également de curieux paysages de sous-bois marécageux par l'édification de touradons. Sur une période longue, ces boisements peuvent évoluer vers une forêt marécageuse d'aulnes et de saules.

Liste des espèces protégées présentes dans la Réserve Naturelle Nationale

Nom français	Nom scientifique	Statut	Liste rouge	Limite d'aire
Andromède	<i>Andromeda polifolia</i> L.	PN	à surveiller	Ouest
Canneberge	<i>Vaccinium oxycoccos</i> L.	PR	en danger	
Cornifle submergé	<i>Ceratophyllum submersum</i> L.	PR	menacée	
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	PN	à surveiller	
Laïche dioïque	<i>Carex dioica</i> L.	PR	en danger	Ouest
Linaigrette à feuilles larges	<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe	PR	vulnérable	
Ossifrage	<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds.	PR	à surveiller	
Pédiculaire des marais	<i>Pedicularis palustris</i> L.	PR	à surveiller	Ouest
Petite utriculaire	<i>Utricularia minor</i> L.	PR	vulnérable	
Rhynchospore brun	<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) Ait. f.	PR	vulnérable	
Rossolis à feuilles longues	<i>Drosera anglica</i> Huds.	PN	en danger	Ouest
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i> L.	PN	menacée	
Rossolis intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i> Hayne	PN	menacée	
Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) L. C. M. Rich.	PN	vulnérable	
Utrriculaire citrine	<i>Utricularia australis</i> R. Br.	PR	à surveiller	
Piment royal	<i>Myrica gale</i> L.	PR	à surveiller	

PN : protection nationale - PR : protection régionale



< Touradons de laïche paniculée



< Fougère des marais



< Linaigrette à feuilles larges



< Pédiculaire des marais



< Carex dioïque femelle

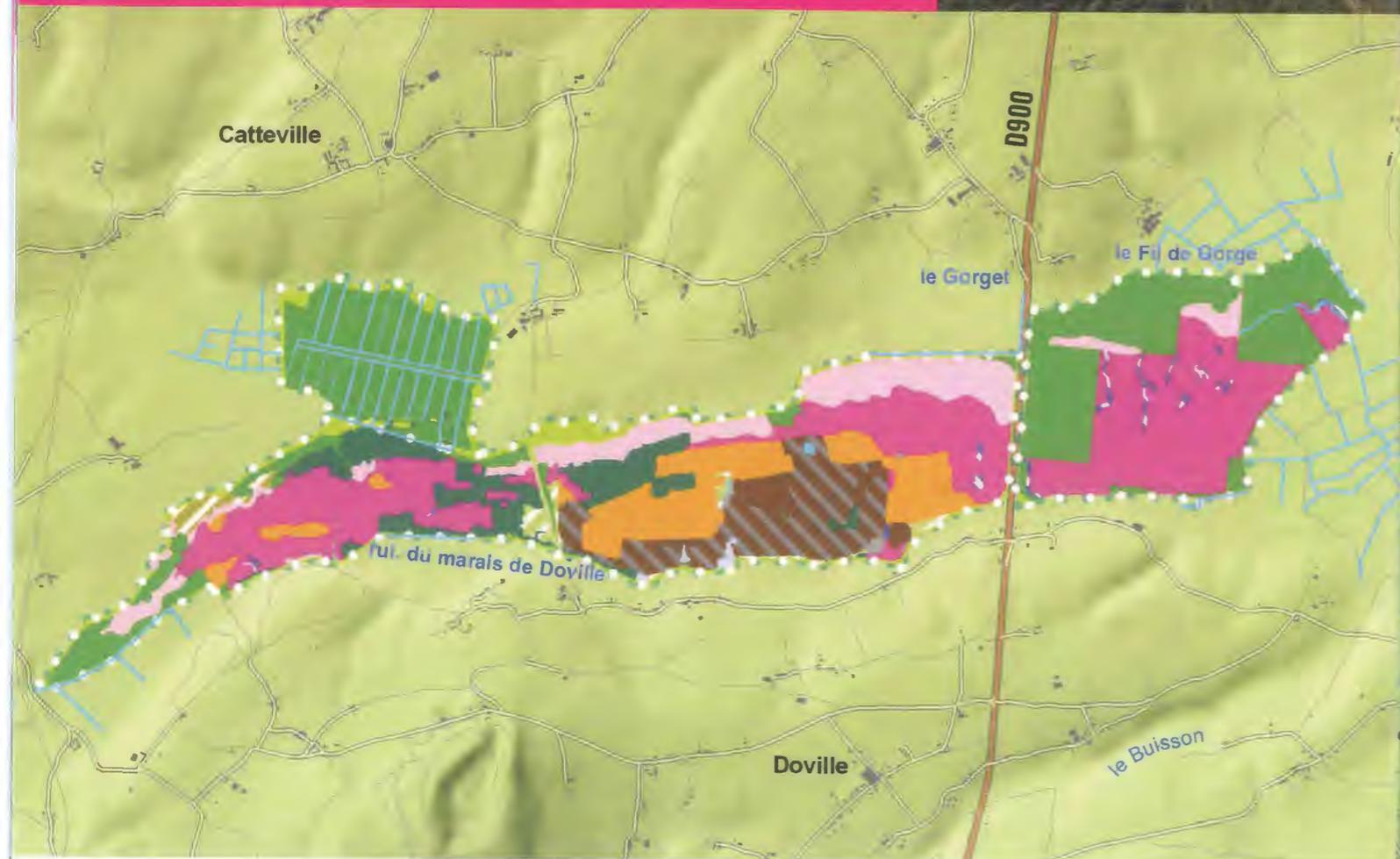


< Andromède

Cartographie simplifiée des végétations



Evolution du boisement



- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| Fossé et mare | Cladiaie à piment royal |
| Prairie tourbeuse | Fourrés à piment royal |
| Prairie tourbeuse acide | Moliniaie à piment royal |
| Prairie hygrophile acide | Cariçaie à laïche paniculée |
| Marais ordinaire | Saulaie |
| Bas marais alcalin | Autre boisement |
| Tremblants | Mégaphorbiaie |
| Cladiaie | |

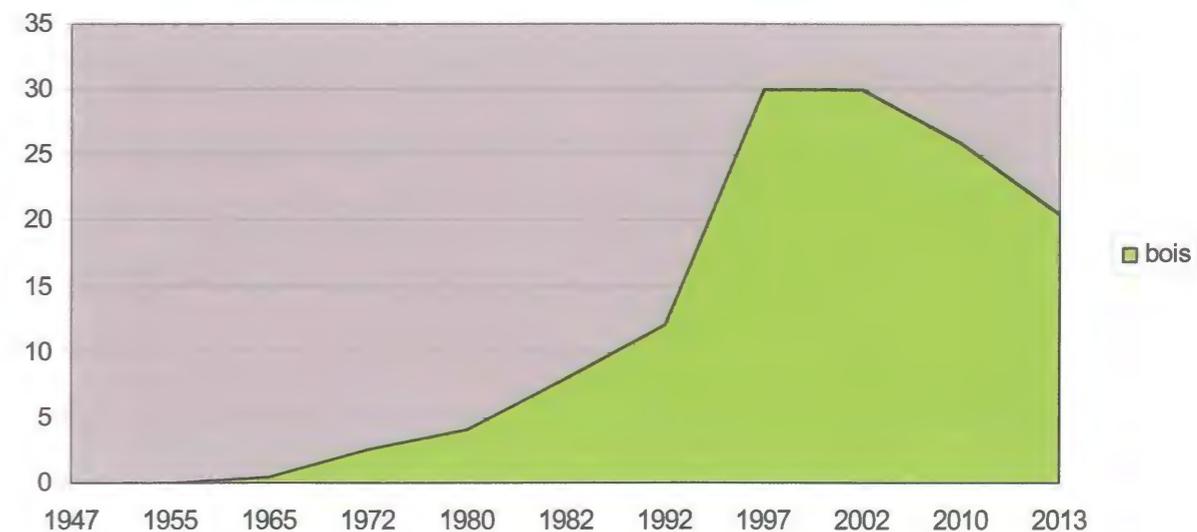


Sans entretien, les prairies et landes tourbeuses évoluent à plus ou moins long termes vers un embroussaillage puis un boisement global. Cette structure de végétation est néfaste pour la biodiversité* de la Réserve, en particulier pour la flore héliophile* des tourbières et les espèces faunistiques dont certaines phases du cycle de vie imposent le maintien d'un paysage ouvert. On peut citer le cas du damier de la

succise (maintien de sa population sur l'Adriennerie) et des limicoles (vanneau huppé, courlis cendré).

Le graphe ci-dessous synthétise l'évolution du boisement observé par photographie aérienne depuis 1947. Pour les années postérieures à 1997, les estimations ont été réalisées à partir des observations terrain.

Évolution du boisement dans la Réserve Naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie (en hectares)



Jusqu'aux années cinquante, le boisement est totalement absent de la Réserve. Les arbres commencent leur colonisation à partir de 1965, on dénombre alors moins d'un hectare de milieu boisé. A partir des années 90, le processus de colonisation s'accélère, les surfaces de ligneux doublent entre 1992 et 1997 et atteignent 30 ha, surface qui sera

maintenue jusqu'au début des années 2000. La mise en place de travaux de gestion depuis cette date a permis de réduire la surface de boisement de 5,5 ha en recréant des espaces ouverts, favorables aux espèces typiques de la Réserve naturelle.

Glossaire

Acide : une solution acide a un pH inférieur à 7, à 25 °C. Plus le pH est bas, plus l'acidité est forte.

Acidiphile : se dit d'une espèce des sols acides.

Alcalin : se dit d'un milieu à réaction basique, riche en carbonates (= basique).

Asphyxique : un milieu est asphyxique, quand la teneur en oxygène devient trop basse pour assurer la survie des espèces.

Bas marais : un bas marais est alimenté en eau provenant d'écoulements en contact avec le sous-sol. Ces eaux se sont généralement enrichies en substances minérales dissoutes, à l'opposé du haut marais alimenté par des eaux pauvres en éléments nutritifs (eau de pluie par ex).

Biodiversité, diversité biologique : notion évaluée par la variété des espèces vivantes peuplant la biosphère ou un écosystème donné. Elle sous-entend la variété et la variabilité du monde vivant à tous ses niveaux d'organisation, du gène à la population, de l'espèce à l'écosystème. C'est aussi un ensemble de ressources biologiques et génétiques, c'est notre capital biologique.

Eutrophe : milieu riche en éléments minéraux nutritifs.

Graminée : nom scientifique d'une importante famille botanique.

Communauté végétale : une combinaison répétitive originale d'espèces, formée « d'espèces dites caractéristiques qui lui sont particulièrement liées et d'espèces compagnes ».

Habitat : entité écologique correspondant de façon précise au lieu où vit une espèce et à son environnement immédiat à la fois biotique (les autres espèces) et abiotique (le sol, l'eau le climat...).

Hydrophile : espèce présentant une affinité pour l'eau.

Hygrophile : se dit d'une espèce vivant dans des conditions d'humidité du sol voisines de la saturation, qui demande à être abondamment et régulièrement alimentée en eau.

Héliophile : espèce qui s'épanouit dans les zones de plein ensoleillement.

Natura 2000 : le réseau écologique Natura 2000 est déterminé par la directive européenne 43-92 dite « directive habitat ». Il est constitué par les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive habitat et par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive oiseaux. Le réseau Natura 2000 a pour but de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales et culturelles régionales.

Neutrophile : se dit d'une plante qui affectionne particulièrement les terrains présentant un pH neutre ou proche de la neutralité ; cette dernière dépend de la nature de la roche-mère, de la litière et de l'activité biologique de l'humus.

Nitrophile : se dit d'une espèce vivant dans des sols riches en azote nitrique et ammoniacal suite à l'apport important de déchets organiques, ceci étant généralement lié aux activités humaines.

Oligotrophe : milieu pauvre en éléments minéraux nutritifs.

pH : Le pH mesure la concentration d'une solution aqueuse en protons (H+) et le degré d'acidité ou de basicité d'une solution : pH <7 : milieu acide, pH 7 : milieu neutre, pH >7 milieu basique (ou alcalin).

Tourbière : étendue marécageuse dont le substrat est constitué à plus de 50% de matière organique issue de végétaux incomplètement décomposés en tourbe.

Tableau des espèces

Agrostide des chiens	<i>Agrostis canina</i>	p.8	Molinie	<i>Molinia caerulea</i>	p.9
Agrostis stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>	p.11	Mouron délicat	<i>Anagallis tenella</i>	p.7
Aulne glutineux	<i>Aulus glutinosa</i>	p.12	Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i>	p.6
Bruyère à 4 angles	<i>Erica tetralix</i>	p.9	Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	p.12
Canneberge	<i>Vaccinium oxycoccus</i>	p.9	Ossifrage	<i>Narthecium ossifragum</i>	p.9
Carvi verticillé	<i>Carum verticillatum</i>	p.7	Pédiculaire des marais	<i>Pedicularis palustris</i>	p.13
Cirse des Anglais	<i>Cirsium dissectum</i>	p.8	Petit rubanier	<i>Sparganium emersum</i>	p.6
Comaret (Potentille des marais)	<i>Comarum palustre</i>	p.10	Petite douve	<i>Ranunculus flammula</i>	p.8
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	p.8, 11	Petite utriculaire	<i>Utricularia minor</i>	p.8
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	p.6	Piment royal	<i>Myrica gale</i>	p.5, 9, 11
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>	p.12	Plantain d'eau	<i>Alisma plantago-aquatica</i>	p.6
Grassette du Portugal	<i>Pinguicula lusitanica</i>	p.7, 8	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	p.11
Grenouillette	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	p.6	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	p.11
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	p.11	Rhynchospora blanc	<i>Rhynchospora alba</i>	p.8
Jonc à tépales obtus	<i>Juncus subnodulosus obtusiflorus</i>	p.8	Rhynchospora brun	<i>Rhynchospora fusca</i>	p.8
Jonc acutiflore	<i>Juncus acutiflorus</i>	p.7	Rossolis à feuilles longues	<i>Drosera anglica</i>	p.5
Jonc articul	<i>Juncus articulatus</i>	p.8	Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	p.5, 9
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	p.8	Rossolis intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i>	p.5, 8
Marisque	<i>Cladium mariscus</i>	p.8, 9, 10	Sagittaire	<i>Sagittaria sagittifolia</i>	p.6
Laîche à bec	<i>Carex rostrata</i>	p.10	Saule roux cendré	<i>Salix atrocinerea</i>	p.12
Laîche dioïque	<i>Carex dioica</i>	p.8	Scirpe flottant	<i>Scirpus fluitans</i>	p.6, 8
Laîche paniculée	<i>Carex paniculata</i>	p.12	Sphaigne	<i>Sphagnum sp.</i>	p.7
Choin noirâtre	<i>Schoenus nigricans</i>	p.8	Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i>	p.8
Linaigrette à feuilles étroites	<i>Eriophorum angustifolium</i>	p.7	Trèfle d'eau	<i>Menyanthes trifoliata</i>	p.10
Linaigrette à feuilles larges	<i>Eriophorum latifolium</i>	p.7	Utrriculaire citrine	<i>Utricularia australis</i>	p.7
Millepertuis aquatique	<i>Hypericum elodes</i>	p.6			

Pour en savoir +

Sur les chemins de la Sangsurière et de l'Adriennerie

Approche historique

Collection "Connaissance"

Gratuit



© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Dépôt légal à parution : janvier 2014 - Tirage : 800 ex.

Rédaction : C. Zambettakis (Conservatoire Botanique National de Brest - Basse-Normandie)

Illustrations : T. Bousquet ; CBNB-BN ; L. Delassus, J. Waymel (CBNB-BN) ; F. Levalet ; C. Binet, E. Bouillon, M. Roche (PnrMCB)

Cartes issues des fichiers BD TOPO® - © IGN 2014

Imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales par l'imprimerie LECAUX à Tourlaville.

CULTIVER NOTRE APPARTENANCE AU TERRITOIRE POUR ÊTRE ACTEURS DE NOTRE PROJET

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Maison du Parc

3 village Ponts d'Ouve - 50500 SAINT-CÔME-DU-MONT

Tél. 02 33 71 65 30 - Fax. 02 33 71 65 31 - accueil@parc-cotentin-bessin.fr

Siège administratif

17 rue de Cantepie - 50500 LES VEYS

Tél. 02 33 71 61 90 - Fax. 02 33 71 61 91 - info@parc-cotentin-bessin.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

